



Le Champix remboursé à hauteur de 50 euros

Rubrique : actualités - Date : vendredi 23 mars 2007

« Le Champix remboursé à hauteur de 50 euros » annonce LE PARISIEN qui précise que cette prise en charge pourrait avoir lieu vers la mi avril et couvrirait deux semaines de traitement par an. Signalant que cette prise en charge est accordée parce que les experts de la commission de transparence chargée d'évaluer l'efficacité des médicaments ont délivré « un service médical rendu important » au nouvel antitabac, le journal affirme que d'ici peu, le laboratoire Pfizer livrera une nouvelle étude à la commission de transparence sur le thème « Champix - substituts : le match ».